

Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts

Appel à des mandats de conférenciers pour l'année académique 2024-2025

A. CONDITIONS REQUISES :

Les emplois de conférenciers sont accessibles à tout(e) candidat(e) à une désignation à titre temporaire qui répond aux conditions énumérées ci-dessous de 1° à 9° ;

- 1° [...] Abrogé par D. 20-06-2013 ;
- 2° jouir des droits civils et politiques ;
- 3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, comme stipulé à l'article 82 et à l'article 83 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants) ;
- 4° s'il s'agit d'une désignation à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;
- 5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 6° être de conduite irréprochable ;
- 7° satisfaire aux lois sur la milice ;
- 8° fournir un curriculum vitae ;
- 9° **Compléter la fiche de cours;**

B. FORMALITES POUR LES MANDATS

La demande sera rédigée sur une feuille de format A4 d'après le modèle approprié reproduit ci-après, en annexe (le document peut être téléchargé sur le site www.arba-esa.be)

La demande mentionnera :

- a) La charge sollicitée reprise au tableau ci-avant au cas où le candidat postulerait à plusieurs charges, il introduira une demande de candidature par charge ;
- b) L'identité du/de la candidat(e) ;
- c) Ses titres et son expérience utile ;
- d) La liste de ses publications scientifiques, exposition, manifestations publiques, le relevé de ses diverses expériences professionnelles (les justifications éventuelles seront annexées) ;
- e) **Compléter la fiche de cours ;**
- f) Pour les cours artistiques, être en mesure de présenter une **farde des reproductions de travaux récents** (portfolio digital).

Merci de ne pas agraffer de document dans le dossier de candidature

Pour le/la candidat(e) ne bénéficiant ni d'une nomination, ni d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement, seront également **annexés à la demande** :

Un **extrait du casier judiciaire** qui tient lieu de certificat de bonnes conduite, vie et mœurs (modèle 2) daté de moins de six mois. Il est à noter qu'en vertu de l'article 59, 1. 6°bis de l'arrêté du Régent du 26 juin 1947, contenant le Code des droits de timbre, tel que modifié par la loi du 1^{er} août 1985, article 9, les certificats de bonnes conduite, vie et mœurs qui doivent accompagner chaque année les candidatures, sont exemptés de ce droit. Ce document ou une attestation de la demande de celui-ci devra être annexé à la candidature.

Un **certificat de milice modèle 33** délivré par l'administration communale devra être annexé à la candidature. Pour le(la) candidat(e) qui a effectué son service militaire.

Remarque :

L'attention des candidat(e)s est attirée sur le fait que les documents susvisés sont réclamés en vue de contrôler s'ils/si elles remplissent les conditions prescrites ; ils seront annexés à la demande.

C. INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les candidatures, établies sur les formulaires 1 [face recto & verso (téléchargeable sur le site de l'Académie royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts : www.arba-esa.be), comprenant les documents demandés : fiche de cours, CV, diplôme(s) ..., seront adressées, sous peine de nullité,

♦ **par envoi postal** à l'adresse suivante :

**Académie royale des beaux-arts de la Ville de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts
A l'attention de la Direction
Rue du Midi, 144
1000 Bruxelles**

AINSI QUE

♦ **par courriel** à l'adresse suivante [formulaire 1 (face recto & verso), fiche de cours, portfolio, CV, diplôme(s), ...] :

→ m.parent@arba-esa.be

DATE LIMITE DE L'ENVOI : le 24 juin 2024 (cachet de la poste faisant foi / date et heure de réception du courriel faisant foi, un accusé de bonne réception sera envoyé par mail).

♦* **Le candidat qui sollicite plusieurs emplois introduit une candidature séparée pour chacun d'eux**

D. FORME ET DELAIS POUR LA PRESENTATION EVENTUELLE DEVANT LA COMMISSION DE RECRUTEMENT

Les candidatures sont examinées par la (les) Commission(s) de recrutement de l'Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts constituée(s) à cet effet.

Ces Commission sont réunies et présidées par le Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts ou son délégué, le **1^{er} juillet 2024**, en ce qui concerne les emplois vacants.

La Commission de recrutement apprécie les curriculum vitae du (de la) (des) candidat(e)s, examine leur fiche de cours ainsi que les reproductions des œuvres pour les cours artistiques et entend les candidats s'il échet, à la suite d'une convocation écrite du Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts envoyée 3 jours ouvrables au moins avant leur audition. Après examen de tous ces éléments, elle sélectionne les candidat(e)s retenu(e)s.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles (Madame Muriel Parent 02/506.10.10 m.parent@arba-esa.be).

Site de l'Académie royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts : www.arba-esa.be